



De : À l'attention de :
État : L'Organisation intergouvernementale
pour les transports internationaux ferroviaires
----- (OTIF)
Ministère : Gryphenhübeliweg 30
----- CH-3006 Berne
Nom : Fax : + 41 (0)31 359 10 11
----- Courriel : info@otif.org
www.otif.org/

Information d'un État membre appliquant les APTU et ATMF au Secrétariat de l'OTIF quant à sa décision d'accréditer ou de reconnaître les compétences des organismes d'évaluation de la MSC tels que définis dans la partie 3, ch. 14, de la PTU GEN-G selon les critères de l'annexe II de cette même PTU

Le ou les organismes nationaux d'accréditation / de reconnaissance de notre pays seront (veuillez préciser dans chaque cas s'il s'agit d'un organisme d'accréditation ou de reconnaissance) :

Le ou les organismes nationaux d'accréditation / de reconnaissance notifiés seront inscrits comme tels dans le registre commun OTIF-ERA et seront chargés d'enregistrer et de tenir à jour dans le registre commun les informations sur les organismes d'évaluation de la MSC qu'ils ont accrédités/reconnus.

Date Cachet/Signature